Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260609-2026_06_014-DE

N° 2026.06.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mmes LAIGO (donne procuration à M MACE) et PICOUT (donne procuration à Mme COTIN)**
M VALLARINO (donne procuration à Mme LONCLE)

Monsieur **Stéphane MICHEL** a été élu secrétaire de séance

--- ===0=== ---

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027 : TARIFS CANTINE ET GARDERIE

1) Tarifs repas cantine

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision, lors de la séance du 22 mai 2025, de fixer le prix des repas à la cantine municipale à 3,50 € pour les enfants et 5,10 € pour les adultes.

Elle précise que la commission « affaires scolaires », après avoir étudié le prix de revient d'un repas, l'évolution des prix à la consommation et les tarifs appliqués à Saint Lormel, propose de pas augmenter les tarifs des repas enfants pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2026 :

- 3,50 € / enfant
- 5,10 € / adulte

2) Tarifs accueil périscolaire

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2025 fixant les horaires de fonctionnement et les tarifs de l'accueil périscolaire.

Elle précise que la commission « affaires scolaires » propose de ne pas augmenter les tarifs pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs pour l'année 2026/2027 :

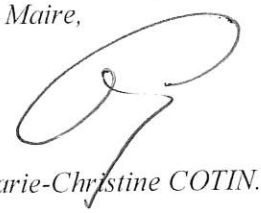
Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260609-2026_06_014-DE

N° 2026.06.14

Tarifs à la journée	**Si quotient familial < 650 €**	**Si quotient familial > 650 €**
Matin	1,57 €	1,87 €
Soir (goûter compris)	1,99 €	2,42 €
Matin et soir (Goûter compris)	3,45 €	3,74 €
Supplément dépassement après 19h : 4,00 € le quart d'heure entamé		

Réductions par famille : 20 % pour le 2ème enfant ; 30 % pour le 3ème enfant ; Gratuit à partir du 4ème enfant

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.